

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Band: 24 (1974)
Heft: 2

Artikel: Réforme et sécularisation des biens ecclésiastiques
Autor: Körner, Martin
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-86215>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RÉFORME ET SÉCULARISATION DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES

Par MARTIN KÖRNER

La confiscation des biens du clergé, dans les pays passés à la Réforme, a-t-elle favorisé la révolution économique au XVI^e siècle ? Les villes se sont-elles enrichies par les sécularisations des biens ecclésiastiques ? Nos recherches récentes dans le domaine des finances publiques de plusieurs villes suisses, et les premiers résultats que nous avons obtenus par l'exploitation de ce matériel abondant, nous ont amené à mettre en doute l'exactitude de quelques généralisations concernant les aspects économiques de l'histoire de la Réforme protestante au XVI^e siècle.

Au sujet des villes en Europe, Frédéric Mauro a résumé les thèses généralement admises de nos jours¹. Il évoque le malaise des villes, leurs fortes dépenses politiques, leur situation financière difficile, leur volonté d'affranchissement de la tutelle supranationale de l'Eglise, le profit que les bourgeois pouvaient retirer de la confiscation des biens ecclésiastiques... Il serait donc aisé, d'après ces données, de conclure que les circonstances économiques auraient créé « le milieu favorable au triomphe de l'hérésie ».

Dans un livre récent sur Schaffhouse, Karl Schib semble aboutir effectivement, en ce qui concerne cette ville, aux conclusions suggérées par Frédéric Mauro. Il intitule un des chapitres : « La sécularisation des couvents, source de la richesse de la ville »². On y

¹ FRÉDÉRIC MAURO, *Le XVI^e siècle européen. Aspects économiques*, Paris, P.U.F., 1966 (Coll. « Nouvelle Clio », n° 32), pp. 319-321.

² KARL SCHIB, *Geschichte der Stadt und Landschaft Schaffhausen*, Schaffhouse, P. Meili & Co., 1972, pp. 285-288.

apprend, entre autres, que le conseil de la ville de Schaffhouse aurait profité de l'avènement de la Réforme pour mettre la main sur les biens des couvents. Le transfert de ces fortunes à Schaffhouse aurait été comparable à un énorme éboulement. L'autorité séculière de la ville n'aurait jamais osé rêver auparavant de tant de richesses³.

Beaucoup plus connues, et généralement aussi mieux décrites, sont les confiscations décrétées par des princes et des rois protestants. Nous pensons particulièrement au cas de l'Angleterre. A son sujet, Roland Mousnier écrit : « Les monastères furent supprimés sur des accusations calomnieuses d'immoralité. Leurs biens furent transférés au roi Henri VIII qui les vendit à vil prix ou les donna à des courtisans et à des bourgeois »⁴. Le roi anglais apparaît couramment comme l'incarnation du prince machiavélique qui « sous prétexte de réformer les abus »⁵ des monastères et « pour remplir son trésor vide »⁶ sécularisa leurs biens. « Ceux-ci vinrent enrichir le trésor royal, mais ils servirent plus encore à faire des largesses qui gagnèrent à la politique d'Henri VIII l'appui intéressé de la nouvelle noblesse terrienne »⁷. Les historiens sont unanimes dans leur analyse du phénomène, en associant parfois au roi d'Angleterre d'autres princes, tels Gustav Vasa de Suède et Frédéric I^{er} du Danemark⁸.

L'identité de comportement des princes et des villes paraît frappante. Michel Morineau semble l'admettre en faisant la synthèse des travaux publiés à ce sujet : les autorités séculières auraient con-

³ *Ibid.*

⁴ ROLAND MOUSNIER, *Les XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, P.U.F., 5^e éd., 1967 (Coll. « Histoire générale des civilisations », t. IV), p. 85.

⁵ HENRI LAPEYRE, *Les monarchies européennes du XVI^e siècle. Les relations internationales*, Paris, P.U.F., 1967 (Coll. « Nouvelle Clio », n° 31), p. 82.

⁶ HANS HUBSCHMID, *Die Neuzeit*, Erlenbach, Zürich, Stuttgart, Eugen Rentsch, 1960 (Coll. « Weltgeschichte », t. III), p. 281.

⁷ MARC VENARD, *Les débuts du monde moderne (XVI^e et XVII^e siècles)*, Paris, Bordas et Laffont, 1967 (Coll. « Le Monde et son histoire », t. V), pp. 219-220.

⁸ MICHEL MORINEAU, *Le XVI^e siècle*, Paris, Larousse, 1968 (Coll. « Histoire universelle »), p. 257.

tribué au succès de la Réforme, car celle-ci leur aurait valu un énorme accroissement de richesse. Enfin «ici et là, les nobles et les bourgeois, dans l'espoir d'une liche de butin, les paysans pour être débarrassés des dîmes auraient coopéré⁹».

Certes, les interventions autoritaires des princes et de certaines villes sont indiscutables. Que les rois protestants aient amélioré leurs finances précaires, et que la sécularisation des biens ecclésiastiques ait été une excellente affaire pour eux, nul n'oserait en douter. Mais que les villes, en général, en aient profité autant, nos recherches en histoire économique ne nous autorisent pas à l'admettre d'emblée. Pour la ville de Schaffhouse, en tout cas, le schéma de Morineau ne peut être accepté tel quel.

I. UN PROBLÈME À REVOIR

Malgré les nombreuses affirmations tendant à conclure que des considérations économiques auraient poussé les princes et les villes à accepter et à soutenir la Réforme, ou qu'ils auraient profité de l'avènement de la nouvelle foi pour assainir leurs finances précaires, Jean Delumeau pense que l'on «tend de nos jours à écarter, au moins partiellement, la thèse selon laquelle Henri VIII, les rois scandinaves et les princes allemands se seraient séparés de Rome avant tout, afin de séculariser et accaparer les biens ecclésiastiques¹⁰». Emile G. Léonard avait déjà démontré que la confiscation des biens monastiques en Angleterre doit être considérée comme une variable du problème de la souveraineté et de l'autorité du roi dans son propre royaume¹¹. La dissolution des monastères (1536) fut la conséquence de *l'Acte de Suprématie* (1534). Et cette loi ne fut qu'un élément de la lutte politique opposant le roi d'Angleterre au Pape, lutte dans laquelle Henri VIII utilisa tous les moyens pos-

⁹ *Ibid.*

¹⁰ JEAN DELUMEAU, *Naissance et affirmation de la Réforme*, Paris, P.U.F., 2^e éd., 1968 (Coll. «Nouvelle Clio», n° 30), p. 270.

¹¹ EMILE G. LÉONARD, *Histoire générale du protestantisme*, t. I, *La Réforme*, Paris, P.U.F., 1961, pp. 194-196.

sibles pour « vaincre la ténacité romaine »¹². Pour éliminer l'opposition des religieux à sa primauté en matière ecclésiastique, le roi leur enleva les bases économiques de leur résistance. Il confisqua donc les biens des couvents pour affaiblir le parti ennemi. Il est évident que cela tomba fort à propos pour rétablir la situation précaire des finances du royaume. Avec Richard Stauffer, on peut considérer comme « victimes de l'absolutisme royal » ceux qui furent « durement frappés » parce qu'ils avaient osé s'opposer à Henri VIII¹³.

Nous constatons donc qu'il y eut d'abord affirmation politique et nationale, puis sécularisation des monastères, appelée aussi « révolution sociale »¹⁴. Une timide ébauche de réforme religieuse ne s'esquissa qu'au moment où le schisme avec Rome avait été consommé. Mais, rapidement, Henri VIII revint en arrière en matière religieuse. Avec l'*Acte pour abolir la diversité des opinions*, que le roi fit voter par le Parlement en 1539, la Réforme avait avorté. Dans ce cas aussi, il nous serait difficile de nous rallier à l'avis de Michel Morineau¹⁵. Certes, la dissolution des monastères et la vente ou la location de leurs biens au profit de la couronne permit à celle-ci de s'enrichir. Mais ce fait n'est pas à mettre directement au passif de la Réforme protestante.

Nous émettrons encore une autre réserve. L'époque dite « de la Réforme » a été caractérisée par un grand nombre de sécularisations de biens ecclésiastiques ; c'est un fait indéniable. Mais ce phénomène ne peut être considéré comme une variable exclusive de la Réforme et du XVI^e siècle. Il s'agit plutôt d'une constante de l'histoire. Les motifs « intéressés, égoïstes ou politiques », avaient poussé bien des monarques, avant la Réforme du XVI^e siècle, à confisquer des biens ecclésiastiques et autres fortunes. Sans beaucoup de difficultés, on

¹² ALBERTO TENENTI, in : RUGGIERO ROMANO et ALBERTO TENENTI, *Die Grundlegung der modernen Welt*, Frankfurt am Main, Fischer, 1967 (Coll. « Fischer Weltgeschichte », t. 12), pp. 283-284.

¹³ RICHARD STAUFFER, *La Réforme*, Paris, P.U.F., 1970 (Coll. « Que sais-je ? », n° 1376), pp. 106-108.

¹⁴ Dans ce contexte précis, nous empruntons ce terme à HENRI LAPEYRE, *op. cit.*, p. 284.

¹⁵ Voir MICHEL MORINEAU, *op. cit.*, p. 257.

peut énumérer quelques-unes de ces bonnes affaires : Philippe le Bel s'appropriant les biens des Templiers et ceux des Juifs, la confiscation par Charles VII des richesses de Jacques Cœur, l'Inquisition prévoyant la confiscation des biens des hérétiques¹⁶. Même le cardinal Wolsey, qui pourtant avait conseillé à Henri VIII la fermeture des monastères, vit, en 1529, sa fortune passer entre les mains de son roi, avant même que les biens ecclésiastiques eussent à subir le même sort, entre 1536 et 1539.

Nous soutenons donc qu'il n'est pas suffisant de mettre uniquement en corrélation les transferts forcés de fortunes qui ont eu lieu à l'époque de la Réforme avec le changement confessionnel. Ce serait poser un faux problème à partir d'une analyse limitée dans le temps, dans l'espace, dans la qualité et dans la quantité. Une analyse à peu près correcte de la question n'est possible que si nous élargissons le champ de nos recherches. Pour comprendre les motivations des hommes du XVI^e siècle et leurs actes, nous devons remonter dans le temps et prendre en considération les confiscations des XIV^e et XV^e siècles ; nous croyons en effet, avec Pierre Chaunu, que sur le plan de la pensée, un siècle est presque entièrement solidaire du temps qui précède¹⁷. Les hommes du XVI^e siècle se seraient donc contentés de suivre l'exemple de ceux qui avaient ouvert cette voie avant eux. Peut-être arrivera-t-on alors à confirmer l'hypothèse proposée par Michel Morineau, selon laquelle on assiste, au XVI^e siècle, dans le domaine du transfert des biens ecclésiastiques, à « l'aboutissement d'un processus de laïcisation ébauché au cours du XV^e siècle »¹⁸.

L'aspect qualitatif des sécularisations est aussi à revoir. La motivation fut-elle purement politique ? L'exécution imposée dans un moment de lutte pour le pouvoir ? La sécularisation n'en est peut-être pas une, puisque les religieux adhèrent à la Réforme et participent à la réorganisation du culte, de l'instruction et de la charité.

¹⁶ Concernant l'inquisition, voir les nombreux passages dans : GUY et JEAN TESTAS, *L'inquisition*, Paris, P.U.F., 2^e éd., 1969 (Coll. « Que sais-je ? », n° 1237).

¹⁷ PIERRE CHAUNU, *La civilisation de l'Europe classique*, Paris, Arthaud, 1970 (Coll. « Les grandes civilisations »), p. 458.

¹⁸ MICHEL MORINEAU, *op. cit.*, p. 257.

Ils ont changé de confession. Mais les biens ecclésiastiques continuent à servir l'Eglise. Dans ce cas, on ne peut parler ni de sécularisation, ni de confiscation. Encore faut-il s'entendre sur les mots. Que signifient : sécularisation, confiscation, aliénation ? Quelle était la portée juridique, sociale, économique de ces termes ?

Pourquoi se limiter absolument à l'étude du sort des biens ecclésiastiques dans les pays passés à la Réforme ? Les pays réformés n'avaient pas l'exclusivité des transferts plus ou moins forcés de fortunes. L'Inquisition persista dans les pays ibériques. En France, les protestants furent « victimes, dans leurs biens, sinon dans leurs personnes, des édits de proscription »¹⁹. Charles IX et Henri III imposèrent à l'Eglise catholique de France sept aliénations de ses biens temporels. Il est vrai que cinq d'entre elles avaient été autorisées par des bulles pontificales. Mais le clergé de France ne subit pas ce traitement avec enthousiasme²⁰. A notre connaissance, il n'existe pas encore d'étude comparée ou de synthèse de ces phénomènes que l'on peut observer, au XVI^e siècle, à la fois en pays catholique et en pays protestant.

En fait, le XVI^e siècle ne fut qu'une étape dans cette histoire de confiscations. L'Edit de Fontainebleau (1685) permit la confiscation des biens des protestants pratiquants, et de ceux qui quittèrent le royaume malgré l'interdiction décrétée par le roi. La « gigantesque expropriation » des protestants révoltés de Bohême et de Moravie et la revente des biens confisqués à des catholiques au début du XVII^e siècle ne peuvent passer inaperçues²¹. La Révolution fran-

¹⁹ GEORGES LIVET, *Les guerres de religion*, Paris, P.U.F., 3^e éd., 1970 (Coll. « Que sais-je », n° 1016), p. 92.

²⁰ IVAN CLOULAS, « Les aliénations du temporel ecclésiastique sous Charles IX et Henri III (1563-1587) », in : *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, t. XLIV (1958), pp. 1-58 ; ID., « Les ventes de biens ecclésiastiques effectuées sur l'ordre de Charles IX et Henri III dans les diocèses de Limoges et Bourges », in : *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. LXXXVII (1959), pp. 150-180 ; ID., « Un aspect original des relations fiscales entre la royauté et le clergé de France au XVI^e siècle. La Conversion en subside de l'Aliénation de 1587 », in : *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. LV (1960), n° 4, pp. 876-901.

GEORGES LIVET, *op. cit.*, pp. 91-92.

²¹ JEAN DELUMEAU, *op. cit.*, pp. 211-216.

çaise connut une nouvelle vague de sécularisations, au détriment de l'église catholique et de ses couvents. Et que dire de notre XX^e siècle, de ces confiscations et aliénations des synagogues et des biens juifs, de ces sécularisations, expropriations et fermetures forcées d'églises catholiques, orthodoxes, protestantes, etc. dans certains pays «progressistes»? Assurément, le matériel ne manque pas pour écrire une histoire des confiscations à motivation politico-religieuse. Un tel travail contribuerait certainement aussi à mieux éclairer l'histoire de l'intolérance et de la liberté de conscience.

Sans cette vision globale des confiscations, on aboutit à de fausses conclusions concernant une époque définie, et l'on déforme par exemple la Réforme protestante qui fut d'abord un mouvement «essentiellement religieux, dans son origine et sa visée»²². Certains aspects de cette Réforme, telles les sécularisations qui l'avaient précédée, accompagnée ou suivie, doivent être étudiés dans un contexte géographique, temporel, qualitatif et quantitatif plus vaste.

II. L'ENRICHISSEMENT DES VILLES PROTESTANTES : LE CAS DE SCHAFFHOUSE

A. La motivation de la sécularisation

L'analyse de l'histoire de Schaffhouse au XV^e et au début du XVI^e siècle nous fait constater que les sécularisations n'étaient en aucune façon dues à un coup de force du pouvoir politique pour imposer la Réforme, mais qu'elles étaient l'aboutissement de celle-ci, commencée à l'intérieur des couvents avant même que le conseil de la ville y adhérât. Le rapport des forces s'était déplacé déjà au cours du XV^e siècle en faveur du pouvoir laïque, ce qui favorisa l'abandon des institutions ecclésiastiques entre les mains du gouvernement de la ville.

«La relation entre l'Etat et l'Eglise a connu des changements profonds au cours du bas Moyen Age; l'équilibre médiéval s'est

²² MICHEL MORINEAU, *op. cit.*, p. 258.

déplacé au détriment de l'Eglise... La décadence de la discipline au sein du clergé régulier et séculier ouvrit la porte à la montée du pouvoir étatique. En face d'une solide organisation politique et économique se tient au bas Moyen Age un régime ecclésiastique décadent. Le pouvoir laïque est prêt à éliminer le dernier reste d'indépendance ecclésiastique et à imposer définitivement l'autonomie de la ville dans le domaine des églises»²³.

En 1524, l'abbaye *Allerheiligen* fut transformée en prieuré. Le contrat, qui définit le nouveau statut d'*Allerheiligen*, avait été proposé à la ville par l'abbé et son chapitre. Ces derniers avaient déjà adhéré à la Réforme, tandis que le conseil de la ville y était encore opposé²⁴. Depuis longtemps déjà, les derniers droits de souveraineté de l'abbaye avait dû être partagés avec la ville, de telle sorte que la voie de la sécularisation fut ouverte bien avant que la Réforme eût été acceptée par la population et le gouvernement de la ville de Schaffhouse. La vie monastique avait cessé depuis longtemps, lorsqu'en 1529 la ville confisqua les biens de l'ancienne abbaye sans le concours de quelque autorité ecclésiastique²⁵. D'après Karl Schib, la perte de l'indépendance d'*Allerheiligen* est à mettre en partie au compte des difficultés financières sensibles déjà au XV^e siècle²⁶. Nous avons constaté nous-même un certain endettement d'*Allerheiligen* vis-à-vis de la ville au XVI^e siècle²⁷. L'analyse comparative de l'administration des finances de l'abbaye après la main-mise de la ville sur elle reste encore à faire²⁸.

²³ KARL SCHIB, *op. cit.*, p. 187; HANS WERNER, «Der Vertrag von 1524 über die Aufhebung des Klosters Allerheiligen», in: *Schaffhauser Beiträge zur vaterländischen Geschichte*, t. 16 (1939), pp. 51-52.

²⁴ KARL SCHIB, *op. cit.*, p. 259; HANS WILHELM HARDER, «Die Klosterpflegerei zu Allerheiligen von der Reformation bis zur Revolution von 1798», in *Beiträge*, Schaffhausen, 4 (1878), p. 131; C. WALTER, «Schaffhausen und Allerheiligen», in: *Beiträge*, Schaffhausen, 8 (1906), p. 71.

²⁵ KARL SCHIB, *op. cit.*, pp. 165-166.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ Stadtarchiv Schaffhausen, A II 5, Stadtrechnungen Nr. 187, 190, 191, comptes «gelichen Gelt». La ville prêta 500 Gl en 1524, 120 Gl et 23 écus en 1525/26, et 100 Lb en 1526/27.

²⁸ Malheureusement, ce travail ne peut être entrepris pour le temps qui précède la sécularisation. Les Archives d'Etat de Schaffhouse ne disposent pas de comptes financiers des couvents pour l'époque précédant la Réforme.

Quel avait été le sort du couvent des Bénédictines de *Sainte Agnès*? Au XV^e siècle, les familles les plus en vue de Schaffhouse y étaient représentées. Ce fut surtout un établissement où la noblesse et les riches bourgeois de la ville «casaient» leurs filles. Le prix d'entrée élevé et la fortune que les novices apportaient, assuraient au couvent une solide assise économique²⁹.

Cependant le maintien de la discipline monastique était devenu presque impossible, et les nonnes ne pouvaient être retenues au couvent qu'à grand-peine. Il ne s'agissait quasiment plus d'une communauté religieuse, et il n'était pas surprenant qu'aux premiers signes de la Réforme, les soi-disant Bénédictines voulussent se libérer de leurs contraintes³⁰. Plusieurs nonnes quittèrent le couvent, chacune emmenant sa propre fortune. Les documents mentionnent aussi le nom du mari de la plupart d'entre elles. A partir de 1525, le couvent fut obligé de vendre peu à peu ses possessions pour pouvoir rembourser les religieuses qui partaient. En 1522 et 1525 il dut même faire appel au crédit de la ville pour se procurer les liquidités financières nécessaires³¹. En 1529, année de l'adoption officielle de la Réforme à Schaffhouse, il n'y eut plus que 9 nonnes. Mais le couvent maintint son indépendance juridique et effective. Il y eut encore un départ en 1530, un autre en 1531 et les deux derniers en 1532. Cinq nonnes restèrent encore pendant dix ans dans le couvent. Elles défendirent leur fortune communautaire avec acharnement et succès contre toutes les attaques des autorités séculières.

Cependant, en 1542, le conseil de la ville décida de transférer l'hôpital dans les bâtiments du couvent. Les cinq nonnes furent dédommagées et reçurent l'assurance d'une rente généreuse qui devait leur être versée jusqu'à la fin de leurs jours. L'une d'elle se maria deux années plus tard à Constance. Les autres restèrent à Schaffhouse, la dernière d'entre elles y mourut en 1578³².

²⁹ KARL SCHIB, *op. cit.*, p. 168.

³⁰ *Op. cit.*, p. 170.

³¹ Stadtarchiv Schaffhausen, A II 5, Stadtrechnungen Nr. 185 et 190, comptes «Gelichen Gelt».

³² REINHARD FRAUENFELDER, «Die Säkularisation des Benediktinerinnen-Klosters St. Agnes zu Schaffhausen im Jahre 1542», in: *Schaffhauser Beiträge*, 43 (1966), pp. 101-115.

Nous constatons donc que, dans le cas d'*Allerheiligen*, la Réforme à l'intérieur du couvent avait précédé la sécularisation, et que, dans le cas de *Sainte Agnès*, la confiscation n'est intervenue que longtemps après l'adhésion officielle à la Réforme de toute la population de la ville. Aucune des deux institutions ne s'était opposée à la Réforme. Leur sécularisation ne s'était pas faite avec brutalité. Personne n'avait à vivre dans le besoin. Les dernières nonnes n'avaient subi aucune contrainte religieuse.

Les biens vacants, à qui appartenaient-ils? Au Pape? A l'Empereur? Aux descendants des fondateurs? Aux donateurs? Aux familles dont certains membres, dans un passé plus ou moins lointain, avaient contribué à la composition de la fortune communautaire? L'abbé et les frères avaient offert, en 1524, de leur propre gré, les biens d'*Allerheiligen* à la ville. Quant à *Sainte Agnès*, ses possessions provenaient principalement de la fortune des familles de Schaffhouse. Il était naturel que le gouvernement, en tant que représentant de la communauté de la ville, prît en main la gestion des biens vacants. Cet acte permettait, en plus, d'agrandir le territoire placé sous la juridiction de la cité. On comprend d'autant plus facilement ces événements si on les situe dans le contexte de la politique d'expansion territoriale menée par Schaffhouse au cours des XIV^e, XV^e et XVI^e siècles³³, politique qui s'affirmait donc déjà deux siècles avant la Réforme. Cette attitude fut maintenue pendant et après les transformations confessionnelles. Elle a souvent réussi, mais a connu aussi des revers comme en témoigne d'ailleurs l'affaire du *Paradis*.

La situation juridique des possessions du couvent du *Paradis*, situé en dehors des murailles de la ville, n'était pas très claire. Schaffhouse disputait ces biens à la ville de Diessenhofen. De peur de les voir s'échapper, Schaffhouse chercha à séculariser le couvent de force. On obtint le résultat contraire. La majorité des nonnes resta fidèle à l'ancienne foi et se plaça sous la protection des cantons catholiques, opposés eux-aussi à l'expansion territoriale de Schaffhouse.

³³ Voir le chapitre «Die Entstehung des Stadtstaates», in: KARL SCHIB, *op. cit.*, pp. 242-257.

A propos de la succession d'*Allerheiligen* et de *Sainte Agnès*, l'intervention des autorités religieuses réformées permit d'empêcher le processus de redistribution de la fortune au profit des particuliers ou son utilisation à des fins autres qu'ecclésiastiques. Les biens de l'église devaient être affectés à leur destination originelle, c'est-à-dire mis au service du culte, de l'entretien des pasteurs, des pauvres et des malades. C'est ainsi que *Sainte Agnès* devint l'hôpital des pauvres de la ville. *Allerheiligen* fut transformé en école. On créa aussi un fonds destiné à accorder des bourses aux garçons désireux d'entreprendre des études universitaires³⁴. En fin de compte, peut-on encore parler de sécularisation dans ce cas, puisque les administrateurs mis en place par le gouvernement de la ville durent gérer les biens ecclésiastiques dans le sens désiré par l'église réformée?

B. Les sources de la richesse de Schaffhouse

1. Le déplacement de la fortune des couvents

H. W. Harder, dans un travail déjà fort ancien³⁵, avait essayé de démontrer que la ville et ses habitants tirèrent un grand profit de l'héritage fait à la suite de la sécularisation d'*Allerheiligen*. Toutefois, il s'est contenté d'énumérer les revenus de l'abbaye durant l'année 1529 seulement³⁶. Mais il ne dit pas comment ces revenus ont évolué au cours du XVI^e siècle. Nous aimerions aussi connaître l'importance, la composition et l'évolution des dépenses, des avoirs et des dettes d'*Allerheiligen*. C'est là une recherche qui reste à entreprendre. Ensuite seulement, on pourra confirmer ou infirmer la thèse selon laquelle la sécularisation des couvents aurait été une source de richesse pour la ville.

Mentionner simplement qu'il y a eu, aux frais de l'administration des couvents, des dépenses de «gaspillage», tels les repas gratuits donnés aux conseillers de la ville et aux synodes ecclésias-

³⁴ *Op. cit.*, pp. 286-287.

³⁵ HANS WILHELM HARDER, *op. cit.*, pp. 129-149.

³⁶ *Op. cit.*, pp. 133-134. Voir aussi les développements de G. WALTER, *op. cit.*, pp. 75-78.

tiques, le vin d'honneur versé aux mariés, les aumônes faites aux pauvres, les cadeaux de prestige offerts aux princes, les nombreux pourboires et les sommes utilisées à des fins de corruption, n'explique rien du tout, puisque l'élément essentiel de comparaison manque : la quantité absolue et relative de ces dépenses.

Toutefois, une analyse exhaustive des comptes de l'administration d'*Allerheiligen* ne donnerait pas encore une réponse satisfaisante aux questions posées. Il faudrait encore connaître l'apport de richesse que la sécularisation des biens ecclésiastiques aurait fourni à la ville. Voilà une nouvelle question : peut-on mesurer la fortune de Schaffhouse ? Les sources disponibles dans les archives de Schaffhouse nous ont permis de reconstituer globalement, pour tout le XVI^e siècle, la progression de la fortune des habitants, à partir des registres fiscaux et des comptes des trésoriers. Nous avons aussi calculé et suivi, pour la même période, la conjoncture de la fortune financière de la ville. S'il y a eu révolution économique par suite des sécularisations à Schaffhouse, la fortune du «secteur privé» et celle du «secteur public» auraient dû s'en ressentir.

Cependant, économiquement, la sécularisation des couvents ne pourrait être considérée comme la cause directe de l'enrichissement de la ville. Elle a tout au plus contribué, par une redistribution plus large des anciens revenus ecclésiastiques, à une élévation du niveau de vie de la population. Dans une optique d'économie régionale, ce ne fut qu'un transfert juridique de richesses, de recettes et de dépenses à l'intérieur de la ville et de la campagne de Schaffhouse. La fortune des couvents avait été constituée principalement par les riches familles de Schaffhouse. Elle avait été augmentée par l'administration collective ecclésiastique qui provenait de ces mêmes familles. On pourrait alors simplement parler d'un retour des fortunes à ce même groupe social, c'est-à-dire à la bourgeoisie qui contrôlait l'administration des biens publics de la ville. Le degré de richesse de la région économique de Schaffhouse n'en fut pas affecté.

2. La fortune du «secteur privé»

Pour savoir si la sécularisation des couvents avait exercé une influence perceptible sur les éléments de la richesse des particuliers, il nous faut analyser l'évolution de la fortune de ces derniers. Nous pouvons le faire grâce aux impôts sur la fortune payés par les habitants de Schaffhouse³⁷. La courbe que nous avons obtenue est d'autant plus significative que nous savons, grâce à Jürg Zimmermann, que le taux d'imposition n'a pas varié de 1520 à 1560³⁸. Il avait été beaucoup plus élevé avant cette période, mais il diminua dès 1497 de 3,70/00 à 2,80/00 en 1510 et à 0,920/00 en 1520, ce qui explique la régression de la recette totale des impôts jusqu'à cette dernière année. D'après le même auteur, la fortune globale des particuliers avait atteint son point le plus bas en 1476. Son accroissement, à partir de cette date, permit au gouvernement de diminuer le taux d'imposition. Celui-ci se stabilisa dès 1520. Nous savons

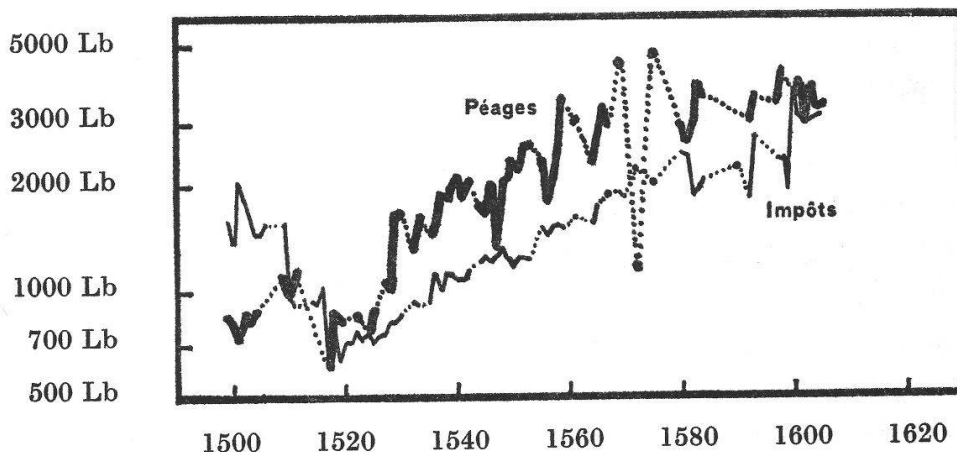


Fig. 1. Impôts directs et recettes des péages («Gross Stock» et «Pfundzoll») à Schaffhouse au XVI^e siècle.

³⁷ Stadtarchiv Schaffhausen, A II 5, Stadtrechnungen: Recettes de 1499/1500 à 1608/09, les comptes «Stüren und Wachtgeld», «Restanzen». — Stadtarchiv Schaffhausen, A II 6, Steuerbücher: n^{os} 67, 69, 70, 71, 74, 75, 77, 80, 93, 97, 98 et 100.

³⁸ JÜRIG ZIMMERMANN, «Die Vermögensverhältnisse der Familie Ziegler von Schaffhausen in der ersten Hälfte des 16. Jahrhunderts», in: *Schaffhauser Beiträge*, 47 (1970), pp. 54–61.

donc que la fortune des particuliers de Schaffhouse augmenta dès le dernier quart du XV^e siècle déjà et continua sur cette lancée tout au long du XVI^e siècle.

Entre les années 1520 et 1600, elle avait à peu près quintuplé. Encore faut-il admettre que la propension à la fraude fiscale n'avait pas varié. Mais la recette des péages sur le commerce local et le transit avait progressé dans les mêmes proportions, quoique d'une manière plus irrégulière. Ce phénomène est inhérent à l'activité commerciale qui, elle-même, subit les fluctuations conjoncturelles. Cette similitude de la tendance des deux courbes nous enseigne que, tout au long du XVI^e siècle, la richesse des habitants de Schaffhouse provient manifestement de leur activité économique, et surtout du commerce. La régularité du comportement de la courbe des impôts, c'est-à-dire l'absence de secousse importante entre 1520 et 1590, permet en outre de tirer la conclusion que la Réforme n'avait pas eu de répercussions importantes sur la formation de la fortune privée au cours du XVI^e siècle.

3. *Fortune financière du «secteur public»*

Nous comprenons dans les termes «fortune financière» les deux composantes suivantes: les avoirs en argent comptant et les prêts accordés à long terme. Mais suivre uniquement l'évolution de ces deux éléments ne donne pas une image complète des possibilités financières de la ville de Schaffhouse au XVI^e siècle. Nous devons y opposer l'évolution des obligations à long terme³⁹. Un coup d'œil rapide jeté sur la courbe de la fortune financière permet de constater la poussée extraordinaire qu'elle connut entre 1500 et 1520, soit dans une proportion de 30 pour 1. Entre 1520 et 1600 la progression de 5 pour 1 correspond à ce que nous connaissons déjà des impôts et du commerce. Nous sommes obligés de reconnaître que

³⁹ Le crédit à court terme accordé par la ville jusqu'en 1567 ne doit pas être pris en considération. On doit aussi négliger les dépôts et versements à court terme effectués par les clients de la banque publique de Schaffhouse. Ces affaires n'apparaissent pas dans les bilans financiers annuels des comptes des trésoriers de Schaffhouse.

ce phénomène est révélateur d'une certaine interdépendance des secteurs privés et publics.

En chiffres absolus, par tranches de vingt années, le tableau se présente comme suit :

1500-1520	+ 31 000 Lb		
1520-1540	+ 32 000 Lb =	63 000 Lb	+ 103%
1540-1560	+ 48 000 Lb =	110 000 Lb	+ 44%
1560-1580	+ 0 Lb =	110 000 Lb	-
1580-1600	+ 35 000 Lb =	145 000 Lb	+ 32%

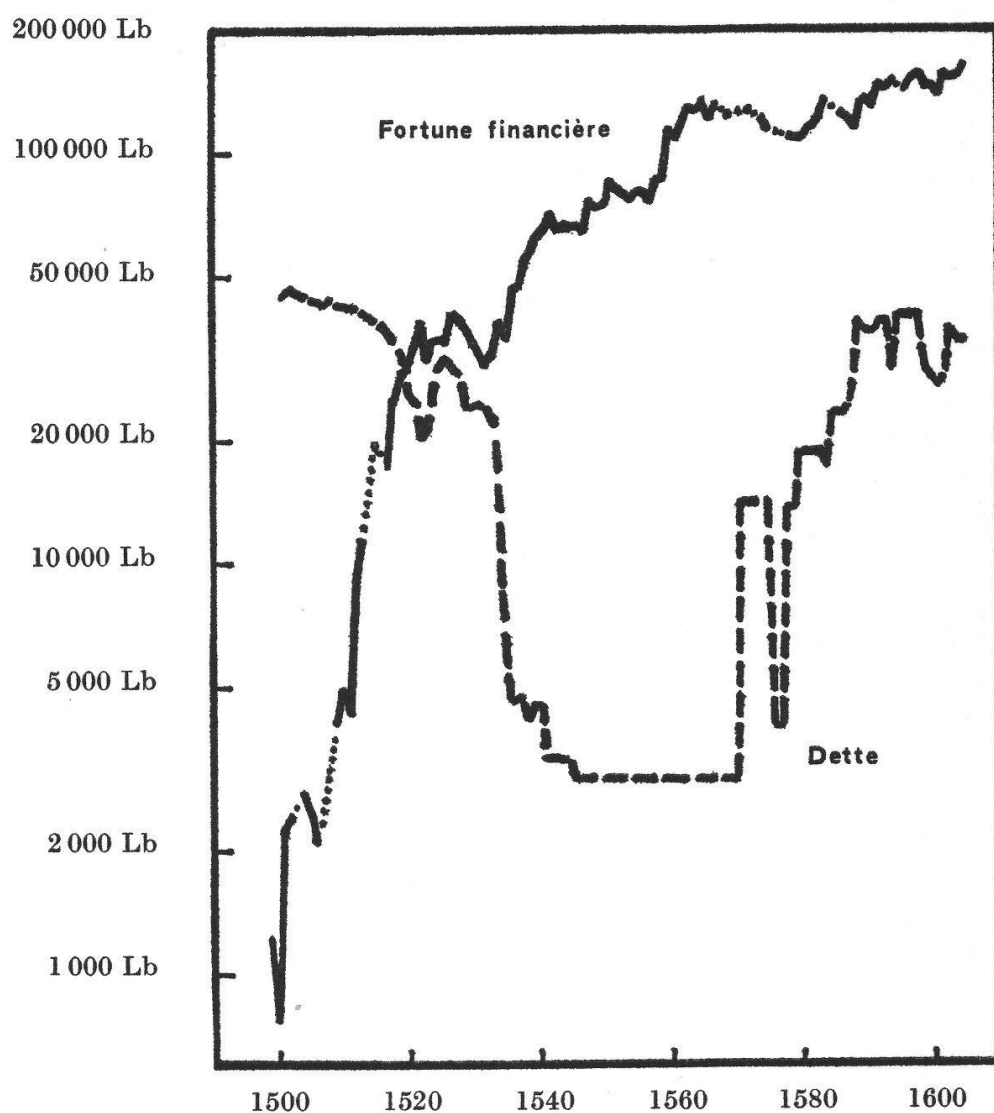


Fig. 2. Fortune financière et dette de la ville de Schaffhouse au XVI^e siècle⁴⁰.

⁴⁰ Cette représentation graphique est le résultat d'une analyse quantitative des comptes des trésoriers de la ville de Schaffhouse (Stadtarchiv

Le taux d'accroissement de la fortune financière apparaît comme le plus important au cours de la première moitié du siècle, soit avant 1560.

D'autre part on peut constater un fait intéressant: Schaffhouse réussit au même moment à rembourser les dettes qu'elle avait accumulées au XV^e siècle. Nous pouvons distinguer cinq phases dans le comportement de cette courbe-là: remboursement jusqu'en 1522, nouvelles dettes contractées jusqu'en 1526 pour l'achat de Neukilch, remboursement jusqu'en 1545, stabilisation jusqu'en 1570, nouvel endettement jusqu'à la fin du siècle. La période qui nous intéresse le plus est celle qui est contemporaine de la Réforme et qui correspond à la troisième des cinq phases mentionnées. Cette époque se situe entre 1527 et 1545. Elle se caractérise par un remboursement massif de la dette publique de la ville. Où la cité avait-elle puisé les liquidités nécessaires pour payer ses créanciers et pour accroître en même temps ses propres réserves? Les fonds lui venaient-ils de la sécularisation des biens ecclésiastiques?

Les comptes des trésoriers de la ville ne nous permettent pas d'adopter cette position⁴¹. Nous y avons trouvé, en ce qui concerne les couvents, les recettes et les dépenses suivantes:

	Recettes	Dépenses
	Lb	Lb
1525/26	63	
1527/28	279	
1528/29	422	
1529/30	609	
1530/31	262	
1532/33	529	637
1533/34	0	93
1534/35	0	256
1535/36	0	
1536/37	455	

Schaffhausen, A II 5, Stadtrechnungen, n^{os} 162 à 293). Nous exposerons notre méthode ultérieurement, dans une publication consacrée à la solidarité financière des villes protestantes en Suisse.

⁴¹ Les comptes conservés aux Archives de la ville de Schaffhouse ne sont malheureusement pas complets. Entre 1525/26 et 1536/37, deux annés de re-

Après 1536/37, aucune somme ne fut comptabilisée dans les recettes sous le titre «couvents et églises». Les quelques sommes reçues entre 1525 et 1537 ne sont pas suffisamment élevées pour expliquer l'extraordinaire enrichissement financier de la ville.

Toutefois, cette évolution favorable, que nous constatons à l'époque de l'avènement de la Réforme à Schaffhouse, n'est pas limitée exclusivement à cette période. La confrontation des deux courbes (fortune et dettes), nous montre que les finances de la ville connurent cet état euphorique bien avant la Réforme. Cette situation se maintint jusqu'en 1570. Elle fut suivie enfin d'une période de ralentissement sensible. Jusqu'en 1545, Schaffhouse a réuni 122 000 Lb pour rembourser quasiment toutes ses dettes et pour constituer une respectable réserve financière; les 51% de cette somme avaient été réalisés avant 1529, c'est-à-dire avant la Réforme.

L'origine de cette abondance n'est pas à chercher directement dans l'économie de Schaffhouse et dans les ressources locales du trésor de la ville, ni dans une politique budgétaire d'un gouvernement spécialement ingénieux. Certes, ces éléments ne sont pas à exclure, mais ils n'expliquent pas entièrement la croissance de la fortune de la ville, surtout avant 1545. Schaffhouse s'enrichit grâce à l'afflux massif d'or et d'argent étranger, sans avoir à payer une contrepartie équivalente. Le Pape, le duc de Milan, l'Empereur et surtout le roi de France versèrent aux Suisses des sommes considérables. La part destinée à Schaffhouse se chiffrait jusqu'en 1605 à quelques 310 000 Lb ou, en gros, à 175 000 florins du Rhin⁴².

Jusqu'en 1545, année où les dettes atteignirent leur niveau le plus bas, les pensions et autres versements que Schaffhouse avait

cettes manquent: 1526/27 et 1531/32. Toutefois, ce phénomène n'est pas spécifique de l'époque de la Réforme. Les archives ont été remaniées au XIX^e siècle, et plusieurs volumes des comptes des trésoriers des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles ont été perdus.

⁴² Il nous a semblé utile d'exprimer cette somme en monnaie effective, ayant eu cours dans toute l'Europe: l'écu de France ou l'écu d'Italie par exemple. Nous avons choisi le florin du Rhin. Au cours du XVI^e siècle, le taux de change de cette monnaie avait évolué progressivement à Schaffhouse de 1,5 Lb à 2,4 Lb. Nous fondant sur les fluctuations effectives du taux de change du florin du Rhin, nous avons obtenu la somme de fRh 174 131.

<i>1^{re} phase (1500 à 1522)</i>	
Augmentation de la fortune	37 000 Lb
Remboursement de la dette	<u>26 000 Lb</u>
Enrichissement financier	<u>+ 63 000 Lb</u>
<i>2^e phase (1522 à 1526)</i>	
Diminution de la fortune	4 000 Lb
Augmentation de la dette	<u>12 000 Lb</u>
Appauvrissement financier	<u>- 16 000 Lb</u>
<i>3^e phase (1527 à 1545)</i>	
Augmentation de la fortune	30 000 Lb
Remboursement de la dette	<u>29 000 Lb</u>
Enrichissement financier	<u>+ 59 000 Lb</u>
<i>4^e phase (1546 à 1570)</i>	
Augmentation de la fortune	55 000 Lb
Remboursement de la dette	<u>0 Lb</u>
Enrichissement financier	<u>+ 55 000 Lb</u>
<i>5^e phase (1571 à 1605)</i>	
Augmentation de la fortune	40 000 Lb
Augmentation de la dette	<u>32 000 Lb</u>
Enrichissement financier	<u>+ 8 000 Lb</u>

Fig. 3. Les étapes de l'enrichissement financier de la ville de Schaffhouse au XVI^e siècle.

reçus se chiffèrent à 131 000 Lb. Ils furent, à eux seuls déjà, assez élevés pour permettre le remboursement de la dette et la constitution de la fortune financière, soit un total de 122 000 Lb. Si nous cherchons encore à savoir dans quelle mesure ces revenus extraordinaires couvraient le remboursement des dettes entre 1529 et 1545, période de la sécularisation des couvents, nous obtenons un résultat identique au précédent (fig. 4).

Les années qui suivirent 1545 connurent, jusqu'à la fin du siècle, des excédents encore plus prononcés : environ 169 000 Lb de rentrées

— Pensions et autres recettes extraordinaires de 1529 à 1545		58 000 Lb
— Remboursement de la dette	21 000 Lb	
— Augmentation de la fortune financière	35 000 Lb	— 56 000 Lb
Excédent		<u>2 000 Lb</u>

Fig. 4. Pensions étrangères et formation de la fortune financière de la ville de Schaffhouse dans les années qui suivirent immédiatement la Réforme.

extraordinaires permirent de rajouter à la fortune financière encore 63 000 Lb, ce qui laissa un excédent de 106 000 Lb. Ceci montre assez où se trouvaient les principales sources de richesse de la ville de Schaffhouse.

CONCLUSION

Nous avons essayé de présenter les résultats de nos recherches et de nos réflexions en ce qui concerne la sécularisation des biens ecclésiastiques de la ville de Schaffhouse. Dans un premier volet, nous sommes arrivés à la conclusion que les deux couvents situés dans l'enceinte de la ville avaient évolué vers la Réforme d'une façon autonome, de telle sorte que la sécularisation de leurs biens n'intervint qu'ultérieurement. L'utilisation du terme sécularisation nous paraît inadéquat à partir du moment où la principale tâche de la nouvelle administration était de pourvoir à l'entretien des églises, des pasteurs, des pauvres et des malades. L'importance des dépenses «détournées» serait encore à mesurer. L'idée de laïcisation, que Morineau avait avancée, nous semble plus appropriée au phénomène. Nous avons aussi constaté que l'affaire du *Paradis* se transforma en purgatoire politique pour le conseil de la ville de Schaffhouse.

Un deuxième volet, consacré à la question des sources de richesse de la ville au XVI^e siècle, nous a permis de démontrer, et ceci sans mettre en doute l'élargissement territorial de la juridiction de la ville, que les confiscations des biens des couvents n'avaient

pas eu comme résultat l'enrichissement de la ville, ni dans le secteur privé, ni dans le secteur public, mais que l'accroissement de la fortune est venu pour les particuliers de l'activité économique, surtout du commerce, et pour la ville des recettes extraordinaires en provenance de l'étranger.

La ville de Schaffhouse constitue-t-elle un cas particulier, l'exception qui confirmerait la thèse proposée par Frédéric Mauro? Qu'en était-il à Zurich, à Bâle, à Genève et ailleurs? Les aspects religieux, juridiques, politiques et sociaux des sécularisations observées dans ces villes ont déjà été étudiés en partie⁴³. La suite de nos propres travaux pourra montrer – nous l'espérons – dans quelle mesure les changements confessionnels ont déterminé, au XVI^e siècle, la richesse de ces autres villes suisses. Toutefois, nous tiendrons aussi compte des finances des principales villes qui n'avaient pas adhéré à la Réforme protestante: Lucerne, Soleure, Fribourg. La comparaison finale promet d'être intéressante sur plus d'un point.

⁴³ Plusieurs travaux ont été consacrés, entièrement ou en partie, à la question du sort subi par les biens ecclésiastiques en Suisse. Nous ne mentionnons que quelques-unes parmi les nombreuses publications: HANS HÜSSY, *Das Finanzwesen der Stadt Zürich im Zeitalter der Reformation*, Zürich, 1946; CARL PESTALOZZI, *Das zürcherische Kirchengut in seiner Entwicklung zum Staatsgut*, Zürich, 1903; EDUARD SCHWEIZER, «Die Behandlung der zürcherischen Klostergüter in der Reformationszeit», in: *Theologische Zeitschrift aus der Schweiz*, II (1885); Id., «Das Basler Kirchen- und Schulgut in seiner Entwicklung bis zur Gegenwart», in: *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertum*, IX/2 (1910), pp. 177–346; RUDOLF WACKERNAGEL, «Das Kirchen- und Schulgut des Kantons Basel-Stadt», in: *Beiträge zur vaterländischen Geschichte*, XIII/3, Basel, 1893, pp. 83–139.